

“ Quotidiennement à vos côtés depuis 40 ans ”

## INFOS SANTÉ

- #1 : Contrat d'Accès aux Soins : mise au point
- #2 : Loisirs SMH : 2 grands rendez-vous festifs !

### #1 CONTRAT D'ACCÈS AUX SOINS : mise au point



**Vous êtes nombreux, perdus, à nous interroger sur les conditions de prise en charge des honoraires et actes médicaux, pratiqués par les professionnels de santé, interpellés par la notion de contrat d'accès aux soins. La classification en place des médecins est définie par la convention médicale. Le Contrat d'Accès aux Soins a été mis en place par l'avenant n° 8<sup>1</sup>.**

#### ► LE CONTRAT D'ACCÈS AUX SOINS (CAS) ?

La création du Contrat d'Accès aux Soins (CAS) vise un meilleur encadrement des dépassements d'honoraires des médecins libéraux.

Il engage les signataires, pendant 3 ans, à stabiliser leurs tarifs et taux de dépassement sur la base de leur activité de l'année civile précédente, sans pouvoir dépasser 100 % (c'est-à-dire 2 fois) de la base de remboursement fixée par la Sécurité sociale.

En contrepartie l'Assurance maladie finance une partie des cotisations sociales des médecins signataires.

Le Contrat d'Accès aux Soins (CAS) permet aux patients d'être mieux remboursés des dépassements d'honoraires par l'Assurance maladie et par leur Mutuelle dans le cadre du contrat responsable, dans la mesure où l'offre prévoit une prise en charge des dépassements (+20 %).

#### ► Comment connaître les pratiques tarifaires de mon médecin ?

- > soit en le demandant au moment de votre prise de rendez-vous,
- > soit en consultant l'annuaire santé du site [amelii.fr](http://annuaire.sante.ameli.fr) (<http://annuaire.sante.ameli.fr/>).

#### ► 5 cadres tarifaires possibles où :

- > Les dépassements d'honoraires ne sont jamais pris en charge par la sécurité sociale,

> mais dont le cadre de remboursement diffère et conditionne de fait les possibilités de prises en charge par les mutuelles, dans la mesure où l'offre prévoit une prise en charge des dépassements.

**1. Conventionnés secteur 1 :** honoraires sans dépassement, ou avec des dépassements très exceptionnels répondant à des exigences par exemple de temps ou de lieu.

**2. Conventionnés secteur 1 avec Contrat d'Accès aux Soins :** honoraires sans dépassement, ou avec un engagement de pratiquer sur leurs dépassements très exceptionnels des tarifs modérés pour des actes cliniques et techniques.

**3. Conventionnés secteur 2 :** tarifs fixés librement par le médecin avec tact et mesure.

**4. Conventionnés secteur 2 avec Contrat d'Accès aux Soins :** tarifs fixés librement par le médecin avec un engagement de pratiquer des dépassements modérés pour des actes cliniques et techniques.

**5. Non conventionnés :** honoraires fixés librement par le médecin, avec une prise en charge minimale de la sécurité sociale.

**À noter :** les négociations d'une nouvelle convention médicale régissant les relations entre l'UNCAM et les médecins libéraux est en cours; applicable pour 5 ans, elle devrait rentrer en vigueur le 26 septembre 2016, et pourrait encore modifier les cadres de référence tarifaire.

### ORTHODONTIE SUR LOOS & AMIENS



**Pour vous satisfaire toujours davantage, la MDGOSS améliore l'offre de soins de ses cliniques dentaires**

**1. Arrivée d'un second praticien orthodontiste à Loos pour encore plus de rendez-vous....**

avec le Dr Lehembre  
ou le Dr Moeneclay  
**03.20.16.82.00**,  
Parc Eurasanté  
310 avenue Eugène Avinée

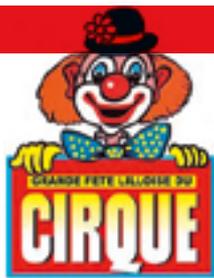
**2. Ouverture d'un service d'orthodontie à Amiens....**

Consultation avec  
le Dr Bascoulard  
**03.22.80.73.62**,  
68 bis rue Jules Barni

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
LE LUNDI 20 JUIN**

# #2 LOISIRS SMH : 2 grands rendez-vous festifs !

## GRANDE FÊTE LILLOISE DU CIRQUE



**Cette année encore vous applaudirez un spectacle entièrement renouvelé !**

Pour cette 30<sup>e</sup> édition : au programme toujours de Grandes Attractions Internationales, avec la participation des meilleurs numéros d'animaux et d'acrobates en tous genres. De quoi émerveiller toute la famille, à un tarif préférentiel pour nos adhérents SMH !

13  
Novembre  
13h45  
Champ de  
Mars Lille

Le nombre de places est limité.  
Les places numérotées  
seront remises courant octobre 2016.



21 Janvier  
12h00  
Bailleul

## VOEUX 2017 : repas dansant

**La mutuelle SMH vous propose de commencer l'année de manière festive avec un repas gastronomique entrecoupé de quelques pas de danse !**

**Au menu :**  
Apéritif au choix,  
Potage de laitue,  
Coquilles st jacques,  
Sorbet,  
Rosbif et ses légumes,  
Fromage, Dessert, Café, Boissons comprises.

**Lieu :**  
Café-restaurant « Chez Régis »,  
128 rue Philippe Van Thiegen, Bailleul

- Rendez-vous sur place, bus de Lille (nombre de places limité) : ou covoiturage de Cambrai.
- Endroit accessible aux personnes à mobilité réduite.

Coupon de réservation, à retourner :

- avant le 15 septembre 2016 pour le cirque.
- avant le 16 janvier 2017 pour le repas dansant :

SMH Loisirs,  
Parc Eurasanté Ouest,  
310 avenue Eugène-Avinée,  
59120 Loos.

Chèque à libeller au nom de SMH.  
Paiement en espèces possible à l'Espace Conseil.  
**Aucun remboursement possible**

N° adhérent ou N° sécurité sociale : .....

Si placement regroupé souhaité avec d'autre(s) adhérent(s), utilisez le même coupon en indiquant les divers numéros concernés.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel fixe : ..... Portable : ..... Mail : .....

### La Grande Fête Lilloise - 13 novembre 2016

Nombre de places souhaité<sup>1</sup> : .....

Place(s) SMH (personnes inscrites sur la carte) : ..... X 5 € = ..... €

Enfant adhérent -3 ans (assis sur les genoux des parents) : ..... gratuit

Place(s) non SMH : ..... X 19.20 € = ..... €

O merci de préciser le nombre de personne(s) à mobilité réduite pour un accueil adapté : .....

Souhaite  retirer mes places à l'accueil de la SMH  recevoir mes places en envoi simple<sup>2</sup>

recevoir mes places en recommandé : + 4,77 € à ajouter au total

Montant total à régler : ..... €

### Vœux 2017 : Repas dansant - 21 Janvier 2017

Nombre de places souhaité<sup>1</sup> : .....

Place(s) SMH (personnes inscrites sur la carte) : ..... X 24 € = ..... €

Place(s) non SMH : ..... X 34 € = ..... €

O merci de préciser le nombre de personne(s) à mobilité réduite pour un accueil adapté : .....

Souhaite O se rendre directement sur place à 12h00

O prendre le bus au métro Calmette à 11h00 - Retour Lille 18h30

Place(s) SMH (personnes inscrites sur la carte) : ..... X gratuit = gratuit

Place(s) non SMH : ..... X 6 € = ..... €

O profiter du covoiturage de Cambrai

En cas d'annulation pour raison médicale le remboursement pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical déduction faite de 5 € de frais de gestion du dossier.

Montant total à régler : ..... €

<sup>1</sup> Dans la limite des places disponibles par ordre d'arrivée.

<sup>2</sup> La SMH décline toute responsabilité en cas de perte et non réception des billets.

Pour plus d'actualités [www.smh.fr](http://www.smh.fr) 24 h/24 h, 7 j./7 j., 365 j./365 j.



MUTUELLE SMH - Parc EURASANTÉ Ouest, 310 avenue Eugène-Avinée - 59120 Loos  
Tél. : 03.20.10.97.10 - Fax : 03.20.10.97.11 - Email : [contact@smh.fr](mailto:contact@smh.fr) - Site : [smh.fr](http://smh.fr)  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sans interruption (accueil téléphonique : jusque 18h00).  
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren n°301862769

